



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC-LOMAGNE

Ancienne Mairie – 7 Place de la Halle 32120 SOLOMIAC

TECHNICIEN(NE) RIVIÈRE/GEMAPI

CONTEXTE

Le Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) a été créé au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Ce syndicat mixte interdépartemental intervient sur 10 bassins versants dont les principaux sont ceux de l'Arrats et de la Gimone, et couvre un territoire de 2 335 km² pour un linéaire total de 850 km de cours d'eau prioritaires en gestion.

Le SYGRAL est constitué de 15 intercommunalités membres, représentant tout ou partie du périmètre de 233 communes, réparties entre les départements des Hautes-Pyrénées, du Gers, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne et du Lot-et-Garonne. Son siège social est basé à SOLOMIAC (32120).

Son personnel est composé d'un coordonnateur, de cinq technicien(ne)s de rivière et d'une assistante de gestion.

L'emploi permanent de technicien(ne) de rivière du secteur géographique « Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud » sera vacant au 1^{er} février 2026. Aussi, le SYGRAL recherche son (sa) technicien(ne) de rivière pour assurer la continuité des missions d'intérêt général engagées et notamment la mise en œuvre des prochaines tranches annuelles du Programme pluriannuel de gestion 2024-2028.

DESCRIPTIF DU POSTE

Sous l'autorité du Président et sous la responsabilité du coordonnateur, le (la) technicien(ne) de rivière mettra en œuvre la politique de gestion des cours d'eau et des zones humides du syndicat et sera notamment chargé(e) de la réalisation de diagnostics fonctionnels des milieux aquatiques de son secteur géographique d'affectation ainsi que de l'organisation puis de la mise en œuvre de travaux de restauration ou de gestion de cours d'eau ou de zones humides.

Au sein de l'équipe technique, il ou elle participera à la définition puis à la mise en œuvre des programmes pluriannuels de gestion (PPG) des milieux aquatiques et des zones humides, déclinés à l'échelle des bassins versants et déclarés d'intérêt général par arrêtés inter-préfectoraux de DIG.

Le (la) technicien(ne) de rivière jouera également un rôle d'information et de médiation auprès des élus, des riverains, des usagers de la rivière ainsi qu'après des différents partenaires institutionnels.

Il ou elle conseillera notamment les élus et les riverains dans la gestion des cours d'eau et les orientera, le cas échéant, dans les démarches préalables à tous travaux envisagés soumis à la loi sur l'Eau.

De manière plus occasionnelle, selon les thématiques, il ou elle suivra les études en lien avec les milieux aquatiques et l'aménagement du territoire, menées dans le périmètre du secteur géographique d'affectation ou du syndicat, soit en interne ou bien portés par des acteurs locaux.

MISSIONS

- Réalisation de diagnostics fonctionnels de cours d'eau, de milieux annexes et de zones humides ;
- Rédaction de notes techniques, de projets d'aménagement, de gestion ou de restauration de milieux aquatiques ou humides, de rapports d'activités... ;
- Élaboration puis mise en œuvre de programmes pluriannuels de travaux ou de gestion ;
- Organisation et suivi de chantiers, participation à des chantiers de restauration ;
- Élaboration de CCTP pour les marchés publics de travaux ou d'études, participation à l'analyse des offres ;
- Conception et mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation auprès de publics divers (scolaires, élus et techniciens, grand public...) ;
- Préparation et animation de réunions techniques et/ou du comité syndical ;
- Concertation et accompagnement technique d'élus, de riverains et de différents usagers sur la gestion des cours d'eau.

COMPETENCES REQUISES — PROFIL RECHERCHE

Formation

- Bac + 2 à Bac +3 en Environnement ou Gestion des milieux naturels
- Formation professionnelle "technicien de rivières" et/ou une première expérience professionnelle dans un poste similaire sera(en)t un "plus"

Savoirs et connaissances

- Fonctionnement et préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides
- Réglementation environnementale (loi sur l'Eau, loi Biodiversité...) et procédures administratives
- Connaissances générales en agronomie et sur les pratiques agricoles conventionnelles
- Fonctionnement des collectivités territoriales
- Règles de la commande publique

Savoir-faire

- Capacités rédactionnelles (comptes rendus, notes techniques, rapports...) et d'animation (réunions)
- Maîtrise des logiciels de bureautique (word, excel, powerpoint...)
- Bonnes connaissances en SIG (QGis)

Savoir-être

- Capacités relationnelles
- Travail en équipe
- Pédagogue
- Sens de l'organisation
- Esprit de synthèse
- Rigueur et méthode
- Polyvalence et sens de l'adaptation
- Aptitude au travail de terrain

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Lieu de travail : **Solomiac (32120)**
- Temps de travail : **poste à temps complet (35 heures)**
- Horaires de bureau réguliers, avec contraintes occasionnelles pour des réunions en soirée ou des manifestations le week-end ; possibilité d'effectuer ses **horaires de travail selon un cycle mensuel**, avec 1 semaine à 4 jours (32h00) et 1 semaine à 5 jours (38h00).
- Statut : **Fonctionnaire de catégorie B ou à défaut agent contractuel de droit public**
- Rémunération : **Indiciaire + régime indemnitaire (RIFSEEP)**
 - Fonctionnaire : selon le **grade de catégorie B et l'échelon détenu** par l'agent ;
 - Contractuel : suivant la grille indiciaire du grade **de Technicien territorial**, échelon fixé en fonction de l'expérience professionnelle
- Action sociale : CNAS + participation de l'employeur à la santé/prévoyance + chèques déjeuner
- Poste informatique, messagerie, téléphone portable, vidéoprojecteur...
- Véhicule de service (partagé) pour les déplacements sur le territoire du secteur géographique d'affectation et en dehors
- Permis B indispensable

CANDIDATURE

Grade de recrutement : **Technicien** (pour contractuel), **Technicien principal 2^{ème} cl.**, **Technicien principal de 1^{ère} cl.**
Type de contrat : **Mutation**, à défaut **CDD de 2 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans**. Opportunité de **CDI à l'issue**.
Poste à pourvoir : **1^{er} février 2026**

Merci d'adresser votre candidature avant le 28 novembre 2025

(CV, lettre de motivation et dernier arrêté de situation administrative pour les fonctionnaires)

- par email de préférence, à l'adresse : recrutement@sygral.fr
- ou par voie postale, à l'adresse suivante :

M. le Président du Syndicat mixte de Gestion des Rivières d'Astarac-Lomagne
Ancienne mairie – 7 place de la Halle 32120 SOLOMIAC

Contact : M. SABATIER Christophe, au 05 32 26 34 01